

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29/01/2025

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 25

Présents : 22

Nombre de suffrages : 23

Date de convocation
22/01/2025

Date d'affichage

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

.././....

et publication du :

.././....

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-neuf janvier, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ROY Jean-Louis.

Étaient présents :

Mme BERNARD Anita, M. BERNARD Ludovic, Mme BITEAU Alexandra, Mme CHARRIER Emilie, M. CLAIRGEAUX Eric, M. CORNUAU Albert, M. DESNOUHES Laurent, Mme DUBIN Nathalie, Mme GUICHETEAU Magalie, M. GUILLOTEAU Bernard, M. HERITEAU Antoine, M. LANOUE Nicolas, Mme LUMET Anne-Claude, Mme LUMINEAU Catherine, M. PASQUEREAU Johann, Mme RANTIERE Charlène, Mme RAVAUD Céline, M. RIGAUDEAU Christian, M. ROY Jean-Louis, M. SCHMUTZ Alain, M. STEENO Nicolas, Mme YVAI NURDIN Adeline

Procuration(s) :

Mme ROCHAIS Marie-Odile donne pouvoir à Mme RAVAUD Céline

Étai(ent) absent(s) :

Mme BLOUIN Anaïs, Mme JOLY Véronique

Étai(ent) excusé(s) :

Mme ROCHAIS Marie-Odile

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : M. RIGAUDEAU Christian

Numéro interne de l'acte : D18_01_25

Objet : Vente de terrains communaux (commune déléguée de Saint Michel Mont Mercure)

Monsieur le Maire rappelle que :

- Monsieur et Madame David GRELARD ont souhaité se porter acquéreurs de la parcelle ZR 272 d'une surface de 158 m²
- Monsieur Axel SOURISSEAU et Madame Julie BLANDIN ont souhaité se porter acquéreurs des parcelles ZR 273 et ZR 275 d'une surface respective de 100 m² et de 44 m²

Au préalable, le déclassement des parcelles faisant partie de la voirie communale a été approuvé par le Conseil Municipal.

Le service des domaines, consulté à cet effet, a évalué le prix de vente de ces terrains à 500 € pour 320 m². Monsieur le Maire propose de vendre au prix de 10 € le m² la parcelle ZR 272 à Monsieur et Madame David GRELARD et les parcelles ZR 273 et ZR 275 à Monsieur Axel SOURISSEAU et à Madame Julie BLANDIN, les frais d'acte et de géomètre étant à la charge des acquéreurs.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité approuve la proposition de Monsieur le Maire.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Le Secrétaire de séance,
Christian RIGAUDEAU



Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à SEVREMONT
Le Maire, Jean-Louis ROY


